



Luxembourg, le 18 NOV. 2021

Administration communale de
Reisdorf
2, place de l'église
L-9391 Reisdorf

N/Réf : 92108/PP
Dossier suivi par : Philippe Peters &
Nicolas Schmitz
Tél. : 247 86827/247 86857
E-mail: philippe.peters@mev.etat.lu

Concerne: modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Reisdorf concernant des fonds sis à Reisdorf dans la rue de la forêt

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu des dispositions de l'article 5, alinéa 3 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, j'approuve la délibération du 30 septembre 2021 du conseil communal de Reisdorf concernant le classement de fonds sis à Reisdorf dans la rue de la forêt en zone « HAB-1 ».

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information : Ministère de l'Intérieur
Administration de la Nature et des Forêts